



Saint-Denis le 16 avril 2015

Saint-Denis

*Aux associations ou organisations
et citoyen-ne-s qui souhaitent
que puissent se mettre en place
des chaînes civiques pour s'opposer
aux expulsions locatives.*

Madame, monsieur,

Depuis le 1er avril, les expulsions locatives ont repris à grande échelle. Contrairement à l'an dernier, le délai hivernal n'a pas été prolongé. Dans notre ville, des centaines de familles sont concernées.

Pour la quasi-totalité ce sont des familles populaires, qui sont frappées par un accident de la vie (perte d'emploi, divorce, accident, maladie, etc.), s'en trouvent fragilisées, perdent pied et, dans un contexte économique et social très dégradé, ne parviennent pas à remonter la pente. Dans notre ville, les locataires dans cette situation sont le plus souvent des familles de bonne foi prises dans une spirale dont ils ne parviennent pas à se sortir, et pour qui il est urgent d'agir pour leur permettre de maîtriser de nouveau leur situation.

Des dispositifs existent pour aider ces familles à ne pas sombrer. Mais ces « filets » de sécurité fonctionnent mal et parfois pas du tout. Parce qu'ils sont complexes à appréhender, notamment pour ceux que la vie éprouve. Parce qu'ils dépendent souvent de la volonté des bailleurs de les activer. Et que si certains s'y emploient avec volontarisme (Plaine Commune Habitat par exemple), d'autres parmi les 29 bailleurs sociaux de notre ville ou les milliers de bailleurs privés n'ont pas cette même volonté. Parce qu'ils ne sont plus dimensionnés pour faire face à la hauteur du flux de familles en difficultés qui, crise sociale aidant, ne cesse de croître.

Dans un contexte de crise majeure du logement en général et social en particulier, à Saint-Denis, le maire et la municipalité prennent depuis plusieurs années, un arrêté contre les expulsions locatives (ci-joint). Aux antipodes d'une approche moralisatrice et de la défiance qui s'exerce trop souvent à l'égard des familles en difficulté, nous partageons le point de vue dont témoigne cet arrêté, de la confiance accordée aux familles.

Malheureusement, ces arrêtés sont systématiquement déférés devant le tribunal administratif par le Préfet et annulés par la juridiction administrative qui ne reconnaît pas la compétence du maire pour prendre cette décision.

Nous pensons donc que face à cette violence sociale de grande ampleur que sont les expulsions locatives, les mobilisations citoyennes doivent s'amplifier.

C'est pourquoi nous proposons que, dans le respect des identités et des points de vue de chacun, les associations ou organisations et citoyen-ne-s qui le souhaitent puissent mettre en place des chaînes civiques pour s'opposer aux expulsions locatives.

Pour échanger sur la faisabilité d'une telle mobilisation civique et la mettre en place, nous proposons que les organisations et associations qui ont au cœur de leurs engagements la solidarité et l'entraide se rencontrent :

**Vendredi 24 avril à 19h,
37(bis) rue de Paul-Éluard.**

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

***Le bureau de section
du PCF de Saint-Denis.***